



Genève, le 18 juillet 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Baignade du Rhône: la voie de la concertation privilégiée

Suite à la décision du Tribunal administratif de première instance (TAPI) du 21 juin 2018 (réf. A/2305/2016), concernant les aménagements sur le Rhône en aval du pont Sous-Terre, l'Etat de Genève indique qu'il ne formera pas recours. Le département du territoire (DT) prends acte des conclusions – en partie justifiées - du TAPI, notamment sous l'angle du défaut de planification globale. Le DT souhaite désormais inscrire les équipements du Rhône dans le projet d'aménagement du parc de la pointe de la Jonction et ce en s'appuyant sur un large processus de concertation, incluant les acteurs tels que la Ville de Genève, les associations concernées et les riverains.

Le Conseil d'Etat confirme sa volonté d'offrir à la population des lieux de détente et de baignade publics de qualité. "Les Genevois et Genevoises veulent des accès à l'eau" indique M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DT. "La demande est forte et il convient d'y répondre avec des aménagements confortables, sûrs, accessibles à toutes et tous et gratuits" précise-t-il encore. Plage de Dardagny, bains du Saugy aujourd'hui, mais aussi plage publique des Eaux-Vives, aménagements de Cologny demain sont autant de lieux et projets qui favorisent la qualité de vie des Genevoises et des Genevois. En outre, le Conseil d'Etat reste déterminé à accompagner, par la prévention et la sensibilisation, les utilisateurs de ces espaces, et tout particulièrement pour ceux qui pratiquent la nage en eau vive.

Compte tenu de la décision du Tribunal, l'accès à l'eau et les possibilités de baignade sont maintenus dans ce secteur selon les aménagements existants. Les actions de sensibilisation (comportements, sécurité, connaissance du Rhône et du barrage du Seujet) continuent à être organisées durant l'été (voir ci-dessous).

Journées et actions de sensibilisation sur la Baignade du Rhône

Une journée de prévention visant à expliquer le fonctionnement du fleuve et les gestes utiles pour une baignade en eau vive a été organisée le samedi 16 juin dernier. La prochaine journée aura lieu le samedi 21 juillet de 14h00 à 18h00 au Sentier des Saules avec la participation de partenaires tels que la police de la navigation, le SIS et les SIG. La participation à cet événement est libre sans inscription.

Depuis mi-juin, les équipes de jeunes du projet "Lâche pas ta bouée" vont à la rencontre des usagers, abordent avec eux notamment le sujet de la baignade dans le Rhône et distribuent le flyer de prévention réalisé par l'Etat. Une présence et des échanges qui permettent d'être au plus proche des baigneurs et de répondre rapidement aux éventuelles problématiques identifiées. [Le flyer](#), qui a été transmis cette année aux institutions, associations et structures

d'accueil du canton est accessible en quatre langues - [français](#), [anglais](#), [espagnol](#), [portugais](#) - et peut être commandé sans frais auprès du service de communication du DT, T. 022 546 76 01 ou par courriel à sic@etat.ge.ch.

Pour tout complément d'information : Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47 ou 076 304 20 66.